

A. Dominicé

Vuf - N. le Secrétaire général
 15.4.58 BSI 11
 23/11

Mission spéciale à Djakarta (Indonésie)

19 - 22 mars 1958

Chargé par le Département politique d'étudier les répercussions sur la colonie suisse des récents événements survenus en Indonésie, je suis arrivé par avion à Djakarta le 19 mars 1958 et en suis reparti le 22 mars.

Au cours de mon séjour, j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec M. A. Sonderegger, Ambassadeur de Suisse, et son premier collaborateur, M. Alois Notter, vice-consul, ainsi qu'avec plusieurs chefs de mission diplomatique.

Nos entretiens ont porté plus particulièrement sur les points suivants: mesures à prendre pour faciliter le ravitaillement des citoyens suisses dispersés dans l'archipel indonésien, état d'esprit régnant parmi la colonie, effet sur les ressortissants suisses des mesures anti-hollandaises, désir éventuel de nos compatriotes d'être rapatriés en Suisse, possibilités d'une évacuation de la colonie suisse.

* *

*

Les récents événements d'Indonésie sont la conséquence de deux états de fait différents et indépendants l'un de l'autre.

1) Les mesures anti-hollandaises, prises à titre de représailles contre l'attitude négative des Pays-Bas vis-à-vis des revendications indonésiennes sur la Nouvelle-Guinée (West-Irian).

2) Le mouvement rebelle, fomenté à Sumatra par un groupe de politiciens et d'officiers opposés au Président Sukarno, accusé de trop de bienveillance à l'égard des Communistes.

ad 1) Les mesures anti-hollandaises auront pour conséquence, d'ici quelques mois, l'élimination totale des éléments néerlandais encore engagés dans l'économie indonésienne. Ces mesures ont beaucoup inquiété certains membres de la colonie suisse, surtout ceux liés de près ou de loin à des sociétés hollandaises. Leur inquiétude s'est traduite par des rapports alarmants adressés à leurs employeurs ou à leurs proches en Suisse.

La colonie suisse en Indonésie compte actuellement environ 250 personnes. De l'avis des personnes autorisées, il n'y a pas lieu de craindre pour la sécurité personnelle



- 2 -

de ces compatriotes, pas plus d'ailleurs que pour leur avenir économique. Aucune mesure hostile n'est à prévoir vis-à-vis des Suisses, bien au contraire. Leur ravitaillement n'est pas en danger. La presque totalité d'entre eux, domiciliés depuis de nombreuses années dans l'archipel, désirent y rester quoiqu'il arrive, et ne songent nullement à rentrer en Suisse. Ceux qui, ces temps-ci, quittent temporairement l'Indonésie demandent au préalable l'autorisation d'y rentrer.

Il n'y a aucune raison de supposer qu'une évacuation en masse des Blancs non-Hollandais sera jamais nécessaire. Quant aux Suisses, il semble au contraire qu'en suite du départ des Hollandais, de nouvelles possibilités d'emploi s'offrent à eux, surtout dans les bureaux de commerce et comme techniciens. Il est donc probable que la colonie suisse en Indonésie, où notre pays est connu et apprécié, augmentera plutôt en nombre au cours de ces prochaines années.

ad 2) Le mouvement de rébellion déclenché à Sumatra et dans l'île de Célèbes est avant tout dirigé contre la politique jugée trop personnelle du Président Achmad Sukarno. Il s'y ajoute la rivalité des habitants de la grande et riche île de Sumatra contre les habitants de Java, accusés d'accaparer à leur profit les immenses ressources de tout l'Archipel. Il s'agit donc d'un conflit interne.

Les connaisseurs du pays estiment que rebelles et gouvernementaux n'en viendront pas sérieusement aux mains et qu'après de nombreuses fluctuations, les deux partis arriveront à un compromis.

A Java, où se trouve la plus grande partie de la colonie suisse, la situation est calme.

Dans la partie nord de l'île de Célèbes, un des théâtres de la lutte, il n'y a aucun Suisse.

A Sumatra, où vit une cinquantaine de Suisses, la situation est moins claire; notre Ambassade à Djakarta et notre Consulat à Medan n'ont guère la possibilité de se mettre en rapport avec nos compatriotes. Il s'agit pour la plupart de personnes d'un certain âge, employées depuis longtemps sur les plantations de caoutchouc, et qui ne risquent pas de souffrir des troubles actuels, pour autant qu'elles n'y prennent pas elles-mêmes part.

En conclusion, j'estime qu'il n'y a pas lieu de nourrir des inquiétudes quant à la colonie suisse en Indonésie. De l'avis de notre Ambassadeur, les événements

- 3 -

actuels sont d'ailleurs beaucoup moins graves pour nos compatriotes que ceux de la période révolutionnaire de 1945.

J'ajoute que M. Sonderegger a exprimé sa satisfaction d'avoir eu l'occasion de s'entretenir de ces problèmes avec un agent du Département politique fédéral rentrant à Berne.

15 avril 1958.

Amminic'